

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1969)

Rubrik: Situation financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. SITUATION FINANCIÈRE

I. BILANS

a) Comptes propres au CICR (Tableau Ia)

Le bilan du CICR pour l'année 1969 se caractérise par une augmentation des déficits au poste *actions de secours*, ceux-ci ayant passé de 2.163.705,— fr.s. à fin 1968 à 6.468.054,— fr.s. à fin 1969, soit un accroissement de 4.304.349,— fr.s. La répartition de ces dépenses, et leur comparaison avec l'année 1968, se présentent comme suit :

	<i>Déficits reportés</i>	<i>à fin 1969</i>	<i>à fin 1968</i>
Action au Yémen	1.707.513,—	838.548,—	
Action au Vietnam	1.299.475,—	459.862,—	
Action au Moyen-Orient	2.792.775,—	865.295,—	
Action à Aden	343.769,—	—,—	
Action en Grèce	279.122,—	—,—	
Action du Manuel scolaire	45.400,—	—,—	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	6.468.054,—	2.163.705,—	

En contrepartie, les dettes à terme, provenant des avances faites par la Confédération suisse, ont passé de 1.820.000 fr.s. à fin 1968 à 6.340.000 fr.s. à fin 1969. Enfin, la présentation du bilan a été légèrement modifiée par rapport à 1968, les valeurs intangibles, ou fonds fiduciaires, étant mentionnées à part, hors total du bilan, de même que les valeurs pour cautionnement.

b) Comptes de l'action de secours Nigéria (Tableau Ib)

Bien qu'elle fasse partie intégrante des activités du CICR, cette action, par son ampleur, justifie une présentation distincte

de ses actifs et passifs. C'est ainsi qu'un bilan séparé, indiquant la situation intermédiaire et provisoire au 31 décembre 1969, figure sous tableau 1b).

Une seconde publication du bilan et des résultats définitifs de cette action sera faite au cours de l'année 1970, dans un rapport spécial relatant l'ensemble des efforts fournis pendant plus de 15 mois par tous ceux qui ont collaboré à l'action coordonnée par le CICR.

II. COMPTES DE DÉPENSES ET RECETTES

a) Budget permanent du CICR (Tableau IIa)

Depuis 1966, le CICR a progressivement modifié son organisation interne, notamment en renforçant fortement les effectifs-cadres nécessaires à l'exécution des tâches toujours plus complexes et plus nombreuses qui lui sont dévolues en raison de la situation internationale. De plus, le CICR se doit d'être présent, de façon permanente, dans plusieurs régions du tiers monde où le développement des activités de la Croix-Rouge revêt une très grande importance. Ces faits se sont traduits par un accroissement des dépenses dans le budget permanent, dont le total a passé de 4.752.213,— fr.s. en 1966 à 7.009.101,— fr.s. en 1969, après avoir été de 6.243.438,— fr.s. en 1968, marquant ainsi une progression de plus de 12 % au cours de l'exercice 1969.

La XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Istanbul en septembre 1969, a, par de nombreuses résolutions, encore accru les tâches du CICR, dont le budget 1970, pour les charges permanentes, prévoit un total de dépenses de 7.672.000,— fr.s.

Aussi est-il indispensable que les Gouvernements prennent toujours plus en considération le souci du financement permanent du CICR, par le versement d'une contribution qui doit être à la mesure de l'effort demandé. A cet égard, la résolution VIII de la récente Conférence internationale d'Istanbul :

adresse un pressant appel à tous les Gouvernements signataires des Conventions de Genève pour qu'ils accroissent considérablement

leurs contributions au financement permanent du CICR, de sorte que celles-ci atteignent, en 1970, un montant double de celui de 1969...

demande à chaque Gouvernement et à chaque Société nationale qui ne l'on pas encore fait, de s'associer, dès 1970, par une contribution substantielle, à cet effort commun.

En 1969, le montant des contributions gouvernementales reçues par le CICR n'a pas atteint celui de 1968, où figuraient 158.910,— fr.s. de contributions supplémentaires relatives à l'année 1967. La progression réelle des contributions gouvernementales s'élève, pour 1969, à 26.866,— fr.s., ce qui représente un taux d'accroissement de 0,63 %, alors que celui des contributions versées par les Sociétés nationales s'élève à 4,55 %. Comparés au taux d'expansion des activités du CICR, qui est au minimum de 10 %, les pourcentages ci-dessus font clairement ressortir l'effort à accomplir dès l'année 1970.

En revanche, et grâce aux mesures prises pour la gestion de la trésorerie, qui ont heureusement coïncidé avec un fonds de roulement plus important ainsi qu'avec la hausse des taux d'intérêts à court terme, les revenus financiers ont passé de 335.339,— fr.s. en 1968 à 557.564,— fr.s. en 1969, apportant un supplément de recettes aussi bienvenu qu'exceptionnel. Mais une telle situation ne peut se renouveler chaque année, et il n'est pas possible d'en tenir compte d'une façon aussi importante dans l'appréciation des recettes futures.

b) **Action de secours Nigéria (Tableau IIb)**

En attendant la publication des résultats définitifs de cette action, nous avons pensé utile d'indiquer les chiffres de dépenses et recettes connus à fin 1969 avec, en parallèle, ceux de l'exercice 1968.

Ces chiffres n'expriment que les charges financières supportées par l'action coordonnée par le CICR, sans tenir compte de la valeur des dons en nature, services en personnel et moyens matériels fournis gratuitement par tous les Gouvernements, Croix-Rouges et autres institutions, et dont le total est, selon une première estimation sommaire, supérieur à 350.000.000,— fr.s. pour la durée de l'opération de secours.

Une étude statistique a été entreprise pour déterminer, avec tous les partenaires, la valeur exacte des prestations reçues gratuitement. Les résultats de cette étude seront publiés dans la seconde moitié de l'année 1970.

c) **Autres actions de secours** (Tableau IIc)

Les dépenses et recettes du budget permanent ne représentent qu'une partie des activités déployées au cours de l'exercice annuel. A ces chiffres s'ajoutent les dépenses et recettes des actions de secours, ou des actions spéciales, comme celle du Manuel scolaire, financées soit par des contributions extraordinaires et par les sommes que le CICR leur attribue par prélèvement sur le Fonds pour actions de secours — lui-même alimenté par la collecte faite auprès du peuple suisse — soit par attribution des revenus du Fonds Benedict — ainsi désigné en souvenir de la légataire, M^{me} Clare R. Benedict.

Mais le principal soutien financier de ces actions de secours provient des avances que la Confédération suisse accorde au CICR pour lui permettre de faire face à ses engagements. Sur un crédit global de 10.000.000,— fr.s. accordé en mars 1968, le CICR avait utilisé, à fin 1969, un montant de 6.340.000,— fr.s. pour ses actions au Yémen, au Vietnam, au Moyen-Orient, en Grèce et à Aden, ainsi que pour la campagne en faveur du Manuel scolaire. A ce chiffre s'ajoute un montant de 3.160.000,— fr.s. gardé en réserve au cours de 1969 pour l'action au Nigéria et qui sera affecté, dès 1970, au financement des autres actions de secours désignées ci-dessus.

III. AUTRES COMPTES

Les tableaux IV et V concernent les Fonds spéciaux gérés par le CICR et dont les dépenses et recettes n'appellent pas de commentaire spécial.

COMITÉ INTERNATIONAL

BILAN AU 31

	Fr.s.	Fr.s.
<i>ACTIF</i>		
I. DISPONIBILITÉS		
1.1. Caisse, chèques postaux, banques		1 262.785,—
2. ACTIFS A COURT TERME		
2.1. Titres de fonds publics	6.809.152,—	
2.2. Autres valeurs en dépôt	453.013,—	
2.3. Débiteurs :		
— Gouvernements	1.073.040,—	
— Sociétés nationales de la Croix-Rouge et institutions diverses	125.099,—	
— Autres débiteurs	795.581,—	
2.4. Actifs transitoires	211.372,—	9.467.257,—
3. ACTIFS IMMOBILISÉS		
3.1. Matériel de premiers secours	229.109,—	
3.2. Immeuble, véhicules, mobilier	207.000,—	436.109,—
4. AVANCES POUR FRAIS EN COURS		
4.1. Missions et délégations		310.739,—
5. DÉFICITS D'ACTIONS DE SECOURS		
5.1. Yémen	1.707.513,—	
5.2. Vietnam	1.299.475,—	
5.3. Moyen-Orient	2.792.775,—	
5.4. Aden	343.769,—	
5.5. Grèce	279.122,—	
5.6. Manuel scolaire	45.400,—	6.468.054,—
<i>Total</i>		17.944.944,—
6. FONDS FIDUCIAIRES		
6.1. E.P.M., avoirs à transférer	2.094.820,—	
6.2. Traité de Paix avec le Japon	511.561,—	2.606.381,—
7. DÉBITEURS POUR CAUTIONNEMENT		
7.1. Fondation pour l'organisation des transports du CICR		400.000,—

DE LA CROIX-ROUGE
DÉCEMBRE 1969

Tableau Ia

	Fr.s.	Fr.s.
<i>PASSIF</i>		
1. DETTES A COURT TERME		
1.1. Créditeurs :		
— Gouvernements	1.022,—	
— Sociétés nationales de la Croix-Rouge et institutions diverses	161.290,—	
— Autres créanciers	1.238.757,—	
1.2. Passifs transitoires	181.456,—	1.582.525,—
2. DETTES A TERME		
2.1. Avance de la Confédération suisse pour actions de secours		6.340.000,—
3. PROVISIONS ET FONDS		
3.1. Provisions :		
— Frais généraux divers	256.446,—	
— Prévoyance et retraites	327.290,—	583.736,—
3.2. Fonds pour actions de secours :		
— librement disponibles (collecte nationale suisse)	1.176.037,—	
— engagés dans des actions en cours	615.833,—	1.791.870,—
3.3. Fonds propres :		
— Réserve générale	3.168.379,—	
moins: perte de l'exercice 1969	(521.566,—)	
	2.646.813,—	
	5.000.000,—	7.646.813,—
<i>Total</i>		<u>17.944.944,—</u>
4. FONDS FIDUCIAIRES		
4.1. E.P.M., avoirs à transférer	2.094.820,—	
4.2. Traité de Paix avec le Japon	511.561,—	2.606.381,—
5. CAUTIONNEMENT		
5.1. Fondation pour l'organisation des transports du CICR		400.000,—

ACTION DE SECOURS

BILAN AU 31

<i>ACTIF</i>	Fr.s.	Fr.s.
1. DISPONIBILITÉS		
1.1. Chèques postaux, banques		1.836.218,37
2. ACTIFS A COURT TERME		
2.1. Banques	3.160.000,—	
2.2. Débiteurs	93.253,40	
2.3. Actifs transitoires	28.552,02	3.281.805,42
3. AVANCES POUR FRAIS EN COURS		
3.1. Missions et délégations		470.558,90
4. FRAIS DE L'ACTION DE SECOURS		
RESTANT A COUVRIR		1.470.349,61
Total		7.058.932,30

AU NIGÉRIA

DÉCEMBRE 1969

Tableau Ib

<i>PASSIF</i>	Fr.s.	Fr.s.
1. DETTES A COURT TERME		
1.1. Créditeurs divers	3.612.853,82	
1.2. Passifs transitoires	54.550,10	3.667.403,92
2. DETTES A TERME		
2.1. — Avance de la Confédération Suisse	3.930.000,—	
— Transfert par le CICR à d'autres actions de secours	(770.000,—)	
— En réserve pour l'action Nigéria		3.160.000,—
3. FONDS		
3.1. Fonds engagés dans l'action vaccination		231.528,38
 Total		 7.058.932,30

COMITÉ INTERNATIONAL
COMPTE DES DÉPENSES ET DES

DÉPENSES	Fr.s.
I. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES :	
(délégations et missions, actions de secours, Agence centrale de recherches)	
1. Collaborateurs du siège du CICR à Genève	1.399.782,—
2. Délégations permanentes à l'extérieur	428.828,—
3. Missions envoyées de Genève	91.627,—
4. Agence centrale de recherches	645.580,—
5. Equipement, organisation et frais généraux d'activité	239.208,—
	<hr/> 2.805.025,—
II. DROIT HUMANITAIRE ET INFORMATION :	
(Conventions de Genève et droit humanitaire, information, publications, traductions, archives)	
1. Collaborateurs du siège du CICR à Genève	1.296.277,—
2. Commissions d'experts, conférences de la Croix-Rouge	80.400,—
3. Publications et documentation, information	87.390,—
4. Revue internationale de la Croix-Rouge	97.705,—
	<hr/> 1.561.772,—
III. ADMINISTRATION :	
(Services administratifs généraux, finances et comptabilité, personnel et voyages, services techniques)	
1. Collaborateurs du siège du CICR à Genève	1.032.567,—
2. Equipement technique	98.262,—
3. Frais généraux administratifs	410.760,—
4. Provision pour fluctuation du portefeuille titres	275.000,—
5. Bâtiments	220.453,—
6. Assurances retraites et charges sociales	605.262,—
	<hr/> 2.642.304,—
<i>Total des dépenses</i>	<hr/> 7.009.101,—

DE LA CROIX-ROUGE

Tableau IIa

RECETTES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 1969

	Fr.s.
<i>RECETTES</i>	
I. CONTRIBUTIONS ET DONS DESTINÉS AU FINANCEMENT DES DÉPENSES FIXES DU CICR :	
1. Contributions des Gouvernements	4.286.586,—
2. Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge	639.966,—
3. Dons divers	574.591,—
	<hr/>
	5.501.143,—
II. REVENUS DES PLACEMENTS ET RECETTES DIVERSES :	
1. Revenus des titres et intérêts bancaires	488.907,—
2. Revenus de la fondation en faveur du CICR	41.968,—
3. Recettes diverses	26.689,—
	<hr/>
	557.564,—
III. PARTICIPATION DES FONDS D'ACTION DE SECOURS :	428.828,—
 <i>Total des recettes</i>	<hr/>
	6.487.535,—
DÉFICIT	
Pris en charge par la Réserve générale	521.566,—
	<hr/>
	7.009.101,—

Tableau II

**DÉPENSES ET RECETTES DE L'ACTION DE SECOURS
AU NIGÉRIA EN 1969**

	Nigéria	Territoires sécessionnistes	Total
DÉPENSES	Fr.s.	Fr.s.	Fr.s.
Frais de personnel (traitements, frais et indemnités de déplacement, assurances tous risques)	3.744.091,—	5.692.419,—	9.436.510,—
Personnel indigène (main-d'œuvre recrutée sur place) . . .	1.701.582,—	428.525,—	2.130.107,—
Frais généraux des délégations	1.364.191,—	1.200.164,—	2.564.355,—
Matériel et investissement nécessaires aux délégations .	381.080,—	1.091.296,—	1.472.376,—
Matériel et investissement nécessaires pour le transport et la distribution des secours	3.423.117,—	5.496.271,—	8.919.388,—
Frais de transport et de distribution	8.716.462,—	42.883.789,—	51.600.251,—
Frais spéciaux du CICR	1.269.601,—	—	1.269.601,—
Acquisition de secours (vivres et secours médicaux) . .	11.180.969,—	10.675.483,—	21.856.452,—
Actions spéciales (Stockfish, vaccination, bateaux de ravitaillement côtier)	3.636.954,—	3.820.075,—	7.457.029,—
	<u>35.418.047,—</u>	<u>71.288.022,—</u>	<u>106.706.069,—</u>
RECETTES			
Contributions des Gouvernements			84.692.463,—
Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge			3.058.658,—
Contributions d'Organisations et de particuliers			7.184.776,—
Financement reçu pour les actions spéciales			9.481.607,—
Autres recettes diverses			850.112,—
Total des recettes			<u>105.267.616,—</u>
Excédent de charges de l'exercice 1969			1.438.453,—
Excédent de charges reporté de l'exercice 1968			31.896,—
Excédent de charges reporté au 31 décembre 1969			<u>1.470.349,—</u>

MOUVEMENT DES ACTIONS DE SECOURS

	Yémen	Vietnam	Moyen-Orient	Aden	Grèce	Manuel scolaire
	Fr.s.	Fr.s.	Fr.s.	Fr.s.	Fr.s.	Fr.s.
Frais de personnel (voyages, assurances, etc.).	398.950,—	722.884,—	1.421.732,—	477.068,—	83.606,—	3.910,—
Frais généraux de la délégation	90.534,—	115.886,—	469.712,—	67.002,—	87.055,—	24.118,—
Matériel et investissement	11.189,—	843,—	92.628,—	—	108.461,—	—
Secours distribués	348.673,—	—	293.919,—	124.870,—	—	—
Frais spéciaux du CICR	(25.613,—)	—	55.360,—	—	—	90.662,—
Transferts de frais	210.283,—	—	—	(210.283,—)	—	—
<i>Total des frais</i>	<u>1.034.016,—</u>	<u>839.613,—</u>	<u>2.333.351,—</u>	<u>458.657,—</u>	<u>279.122,—</u>	<u>118.690,—</u>
 Dons	(165.051,—)	—	(116.535,—)	(57.444,—)	—	—
Fonds Benedict	—	—	(172.800,—)	—	—	—
Fonds d'actions de secours	—	—	(116.535,—)	(57.444,—)	—	—
Provisions	—	—	—	—	—	(73.290,—)
 Report déficit 1968	868.965,— 838.548,—	839.613,— 459.862,—	1.927.481,— 865.294,—	343.769,— —	279.122,— —	45.400,— —
<i>Total selon bilan</i>	<u>1.707.513,—</u>	<u>1.299.475,—</u>	<u>2.792.775,—</u>	<u>343.769,—</u>	<u>279.122,—</u>	<u>45.400,—</u>
 Avance Confédération suisse	(1.920.000,—)	(1.250.000,—)	(2.650.000,—)	—	(270.000,—)	(250.000,—)

Liste des contributions versées au CICR en 1969 par les Etats et affectées au financement

Pays	Gouvernements	Sociétés nationales
	Fr.s.	Fr.s.
Albanie	—	700,—
Allemagne (République démocratique)	9.000,—	6.000,—
Allemagne (République fédérale)	215.300,—	42.500,—
Arabie Saoudite	13.000,—	—
Australie	71.730,—	37.500,—
Autriche	25.035,—	15.000,— ¹
Belgique	10.830,—	12.500,—
Birmanie	6.400,—	3.000,—
Brésil	12.960,—	—
Bulgarie	—	4.500,—
Cambodge	—	4.000,—
Cameroun	3.875,—	—
Canada	80.500,—	40.200,—
Chili	8.640,—	4.280,—
Chine (République populaire de)	—	—
Chypre	1.530,—	—
Colombie	14.310,—	4.965,—
Congo (République démocratique du)	8.660,—	—
Corée (République de)	—	6.000,—
Corée (République démocratique populaire de)	—	3.000,— ²
Costa Rica	—	480,—
Côte-d'Ivoire	3.200,— ³	—
Danemark	57.500,—	4.000,—
Equateur	6.530,— ⁴	2.950,—
Espagne	—	18.350,— ⁵
Etats-Unis	216.000,—	108.000,—
Ethiopie	—	3.000,—
Finlande	13.380,—	3.000,—
France	151.720,—	41.000,—
Ghana	5.157,— ⁶	—
Grande-Bretagne	103.715,—	30.885,—
Grèce	18.000,—	12.000,—
Guyane	—	2.000,—
Haïti	—	2.160,—
Haute-Volta	—	—
Honduras	4.320,—	—
Hongrie	3.000,— ⁷	3.980,—
Inde	44.800,—	3.426,— ⁸
Indonésie	15.000,—	3.250,—
Irak	—	3.500,—
Iran	20.000,—	13.000,—
Irlande	7.500,—	3.500,—
Islande	2.500,—	2.000,—
Italie	86.440,—	—
Jamaïque	2.585,—	—
Japon	64.800,—	13.500,— ⁹
Jordanie	4.520,—	—
Kenya	—	2.091,— ¹⁰
Koweit	30.000,—	—
Laos	—	—

Tableau III

Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des dépenses de l'année 1969

Pays	Gouvernements	Sociétés nationales
	Fr.s.	Fr.s.
Liban	17.300,—	2.500,—
Libéria	—	2.160,—
Liechtenstein	—	3.250,—
Luxembourg	2.000,—	5.000,—
Madagascar	1.935,—	—
Mali	—	2.000,—
Maroc	15.080,—	—
Mexique	17.280,—	—
Monaco	4.400,—	3.000,—
Népal	4.000,— ¹¹	—
Nicaragua	4.320,—	—
Nigéria	6.000,—	2.500,—
Norvège	20.000,—	—
Nouvelle-Zélande	28.600,—	10.000,—
Ouganda	2.980,— ¹²	—
Pays-Bas	25.000,— ¹³	30.000,—
Pérou	—	7.100,— ¹⁴
Philippines	15.000,—	10.750,—
Pologne	15.000,—	8.000,—
Portugal	15.000,—	—
République Arabe Unie	39.900,—	—
République Centrafricaine	3.150,—	—
République dominicaine	—	2.750,—
République d'Afrique du Sud	48.320,—	15.000,—
Roumanie	3.000,—	10.000,—
Saint-Marin	2.500,—	2.500,—
Sénégal	—	4.001,— ¹⁵
Sierra Leone	11.969,— ¹⁶	—
Suède	83.570,—	10.000,—
Suisse	2.500.000,—	—
Syrie	—	2.500,—
Tanzanie	1.700,—	—
Tchécoslovaquie	—	3.000,—
Thaïlande	18.000,—	6.000,—
Togo	1.550,—	—
Trinidad et Tobago	2.160,—	—
Tunisie	2.000,—	3.000,—
Turquie	9.650,—	15.540,— ¹⁷
U.R.S.S.	—	16.200,—
Venezuela	19.450,—	—
Yougoslavie	2.500,—	3.000,—
Déférence de change	835,—	(2,—)
	4.286.586,—	639.966,—

Compléments pour 1968 :

¹ 10.000,—	⁷ 2.000,—	¹³ 10.000,—
² 1.000,—	⁸ 1.713,—	¹⁴ 3.550,—
³ 1.600,—	⁹ 13.500,—	¹⁵ 2.001,—
⁴ 5.342,—	¹⁰ 1.191,—	¹⁶ 2.564,—
⁵ 5.850,—	¹¹ 2.000,—	¹⁷ 1.040,—
⁶ 5.157,—	¹² 2.980,—	

Tableau IV

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

FONDS SPÉCIAL POUR ACTIONS DE SECOURS

	Fr.s.	Fr.s.
<i>Résumé des mouvements en 1969</i>		
1. SOLDE A NOUVEAU AU 1 ^{er} JANVIER 1969:		2.367.650,—
2. RECETTES EN 1969:		
2.1. Produit net de la collecte auprès du peuple suisse	899.531,—	
2.2. Autres dons attribués à des actions de secours particulières	205.314,—*	1.104.845,—
	<hr/>	<hr/>
		3.472.495,—
3. DÉPENSES EN 1969:		
3.1. Frais d'achat et d'acheminement des secours.	1.680.625,—*	
3.2. Contribution aux frais de l'Agence centrale de recherches	—	1.680.625,—
	<hr/>	<hr/>
4. SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1969		1.791.870,—
	<hr/>	<hr/>

* Non compris l'action de secours au Nigéria.

Tableau V

FONDS SPÉCIAUX

1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ
INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1969

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIFS	Fr.s.
Titres de fonds publics, valeur nominale :			
— Titres suisses (valeur boursière Fr. 849.800,—) . . .	915.000,—	Capital inaliénable	1.028.252,52
— Titres étrangers (valeur boursière Fr. 182.300,—) . . .	<u>172.410,—</u>	Fonds de réserve inaliénable :	
	1.087.410,—	— Solde reporté de 1968	167.681,60
Banque Nationale Suisse, Genève . .	141.961,32	— Attribution statutaire de 15% des revenus nets de 1969	<u>7.406,25</u> <u>175.087,85</u>
Débiteurs :		<i>Total des fonds propres</i>	1.203.340,37
— Administration fédé- rale des contribu- tions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	10.912,50	Comité international de la Croix- Rouge, son avoir en compte courant	41.968,25
— Gouvernement fédé- ral allemand (Impôt à la source à récu- pérer)	<u>5.024,80</u>		
	<u>15.937,30</u>		
	<u>1.245.308,62</u>		<u>1.245.308,62</u>

COMPTE DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE L'ANNÉE 1969

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Droits de garde et frais de révision des comptes	894,—	Revenus des titres perçus en 1969	50.268,50
Attribution statutaire au fonds de réserve inaliénable : 15% des reve- nus nets de 1969 (art. 8 des statuts)	7.406,25		
Versement au CICR du surplus des revenus nets de 1969 (art. 7 des statuts)	<u>41.968,25</u>		
	<u>50.268,50</u>		<u>50.268,50</u>

2. FONDS AUGUSTA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1969

ACTIF			FONDS PROPRES ET PASSIF
	Fr.s.	Fr.s.	
Titres de fonds publics suisses, valeur nominale (valeur boursière Fr. 103.120,—)	108.000,—		Capital inaliénable 100.000,—
Autres titres suisses (valeur boursière Fr. 22.230,—)	18.930,45	126.930,45	Réserve pour fluctuation de cours . 18.318,45
Banques		6.964,80	Fonds de la médaille Florence Nightingale : attribution du solde bénéficiaire du compte de résultats au 31.12.1969 14.641,20
Administration fédérale des contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)		1.064,40	Créancier 2.000,—
		<u>134.959,65</u>	<u>134.959,65</u>

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1969

	Fr.s.	Fr.s.
Solde actif disponible au 31 décembre 1968		3.158,95
Revenus des titres perçus en 1969	3.544,90	
Bénéfice sur ventes de titres	<u>8.218,15</u>	<u>11.763,05</u>
		<u>14.922,—</u>
<i>Moins</i>		
Frais de révision des comptes	180,—	
Droits de garde et frais bancaires	<u>100,80</u>	<u>280,80</u>
<i>Solde bénéficiaire au 31 décembre 1969</i>		<u>14.641,20</u>
attribuable au Fonds de la Médaille Florence Nightingale, selon résolution VI de la XXI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.		

3. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1969

ACTIF	Fr.s.	PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses valeur nominale	32.000,—	Capital	25.000,—
(valeur boursière Fr.s. 28.640,—)		Réserve :	
Banque Nationale Suisse, Genève . .	2.392,85	— Solde bénéficiaire reporté de 1968 . . .	9.602,85
Administration fédérale des contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	288,—	— Excédent de recettes pour 1969	14.719,20
Fonds Augusta	14.641,20		24.322,05
	<u>49.322,05</u>		<u>49.322,05</u>

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1969

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Frais d'achat et de gravure de médailles en argent	470,—	Revenus des titres perçus en 1969 .	960,—
Frais d'emballage	202,—	Attribution du solde bénéficiaire au 31 décembre 1969 du compte de résultats du Fonds Augusta, selon la résolution VI de la XXI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge	14.641,20
Frais de révision des comptes, droits de garde et frais divers	210,—		<u>14.641,20</u>
Excédent de recettes pour 1969 . . .	14.719,20		<u>14.719,20</u>
	<u>15.601,20</u>		<u>15.601,20</u>

4. FONDS CLARE R. BENEDICT

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1969

(EXPRIMÉ EN DOLLARS US ET ÉTABLI AVANT LA RÉPARTITION DES RÉSULTATS ANNUELS)

ACTIF	US \$	PASSIF	US \$
Titres en portefeuille (valeur boursière : US\$ 949.136,—)	1.029.383,—	Capital	1.000.000,—
Banque	75.114,—	Réserve pour fluctuation du portefeuille	48.153,—
	<hr/> <u>1.104.497,—</u>	Créanciers	650,—
		Compte de résultats, solde bénéficiaire	55.694,—
			<hr/> <u>1.104.497,—</u>

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1969

DÉPENSES	US \$	RECETTES	US \$
Droits de garde et frais divers . . .	3.529,—	Produits des titres	55.798,—
Excédent de recettes pour 1969 . . .	55.694,—	Intérêts bancaires	3.281,—
	<hr/>	Report des revenus non distribués pour 1968	144,—
	<hr/>		<hr/>
	59.223,—		59.223,—

Selon les dispositions du Fonds, les revenus 1969 ont été utilisés en faveur des victimes de la guerre, et attribués comme suit aux programmes de secours de l'année 1970: US \$30.000,— pour les actions dans les territoires sous contrôle d'Israël; US \$25.000,— pour les invalides yéménites (atelier de prothèses), le solde de US \$694,— étant reporté à nouveau.